



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 septembre 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 septembre 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

| | | |
|--------------------|------------|-------------------------------|
| Jacques Madore | préfet | Saint-Malo (M) |
| Johnny Pizar | maire | Barnston-Ouest (M) |
| Bertrand Lamoureux | conseiller | Coaticook (V) |
| Bernard Vanasse | maire | Compton (M) |
| Martin Saindon | maire | Dixville (M) |
| Richard Belleville | maire | East Hereford (M) |
| Réjean Masson | maire | Martinville (M) |
| Gérard Duteau | maire | Saint-Herménégilde (M) |
| Benoît Roy | conseiller | Saint-Malo (M) |
| Bernard Marion | maire | Sainte-Edwidge-de-Clifton (C) |
| Gilbert Ferland | maire | Stanstead-Est (M) |
| Nathalie Dupuis | mairesse | Waterville (V) |

Est absent :

| | | |
|----------------|-------|------------------------------|
| Henri Pariseau | maire | Saint-Venant-de-Paquette (M) |
|----------------|-------|------------------------------|

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 20 août 2014
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Réaménagement du centre administratif
 - 4.2.2 Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 4.2.3 Gestion des plateaux sportifs
 - 4.2.3.1 Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructure de la Commission scolaire des Hauts-Cantons
 - 4.2.4 Travaux d'aménagement du Ruisseau Pratt
 - 4.2.4.1 Gestion contractuelle – Travaux d'aménagement
 - 4.2.5 Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 4.2.5.1 Rappel – Consultation publique

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation de dépenses
 - 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.4 New Hampshire Charitable Foundation (NHCF) – Frais d'opérations de Forêt Hereford

 - 6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Demande de prolongation de délai – Révision du schéma d'aménagement révisé
 - 6.2 Avis de conformité
 - 6.2.1 Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette – Règlement n° 14-312 modifiant le règlement de construction n° 124 afin de mettre à jour les normes de construction

 - 7.0 AVIS DE MOTION**

 - 8.0 RÈGLEMENTS**

 - 9.0 AUTRES AFFAIRES**
 - 9.1 Fermeture du centre administratif – Période des fêtes
 - 9.2 Pacte rural
 - 9.2.1 Plan de travail 2014-2019
 - 9.2.2 Plan d'action 2014-2015
 - 9.2.3 Grille d'évaluation des projets
 - 9.2.4 Avenir de Solidarité rurale du Québec

 - 10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**
 - 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 15 septembre 2014
 - 10.2 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 20 août 2014

 - 11.0 RECOMMANDATIONS**
 - 11.1 Comité administratif du 15 septembre 2014
 - 11.1.1 Appui à la MRC de Beauce-Sartigan – Frais du tribunal administratif du Québec

 - 12.0 CORRESPONDANCE**
 - 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

 - 13.0 RAPPORTS**
 - 13.1 Préfet
 - 13.2 Délégations et porteurs de dossier
 - 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
 - 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Bulletin Contact – FQM

 - 14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

 - 15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**
-



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h31 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Messieurs Henri Pariseau et Benoît Roy sont absents lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2014-09-251

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 42/44 | 96,87% | 0 | 0 |

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-09-252

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 août 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 août 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 42/44 | 96,87% | 0 | 0 |

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF

La nouvelle chaudière est installée et le gaz naturel branché. Toutefois, lors de l'allumage, on a constaté qu'une des pièces était défectueuse. Celle-ci sera remplacée sans frais, dès sa réception par Ideal Combustion. Une clé pour l'une des portes arrière doit également être livrée dans les prochains jours. Le règlement d'emprunt pourra donc être complété au cours des prochaines semaines.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Le second rapport fut déposé dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) qui vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures. Au cours des prochaines semaines, les municipalités locales seront consultées en vue du plan d'action. Le rapport final devrait être déposé en novembre et l'échéancier prévu respecté.

4.2.3 GESTION DES PLATEAUX SPORTIFS

Monsieur Martin Saindon à titre d'employé de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et Monsieur Bernard Marion à titre de conjoint d'une employée de la Commission scolaire des Hauts-Cantons soulèvent leur apparence de conflit d'intérêts dans le prochain point. Toutefois, aucun d'entre eux n'obtiendra de bénéfice ou de privilège suite à la signature par la MRC de l'entente avec la CSHC pour la gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook.

CM2014-09-253

4.2.3.1 PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons quant à l'utilisation d'infrastructures et de plateaux sportifs à l'école secondaire la Frontalière et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la MRC à travers un organisme régional dont elle assurera la gestion (actuellement nommé Acti-Sports) gèrera les activités sportives se déroulant à l'École secondaire La Frontalière ou pourra utiliser les plateaux sportifs sans frais de location, sous certaines conditions pour des fins récréatives ou sportives ;

ATTENDU que l'entente ne prendra effet à compter du 1^{er} janvier suivant la mise en fonction du projet de construction de gymnase ;

ATTENDU que l'entente est d'une durée de 20 ans ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par la conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons quant à l'utilisation d'infrastructures et de plateaux sportifs à l'école secondaire la Frontalière tel que présenté ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Commission scolaire des Hauts-Cantons.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 42/44 | 96,87% | 0 | 0 |

ADOPTION

4.2.4 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT

CM2014-09-254

4.2.4.1 GESTION CONTRACTUELLE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a informé la MRC, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et les outils réglementaires et de gestion dont la MRC dispose ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook, de concert avec la Ville de Coaticook a entamé une démarche d'aménagement de cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi, pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook, conformément à la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook* ;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, une étude d'avant-projet a été réalisée par la firme d'ingénieur Roche dans laquelle des travaux d'aménagement de cours d'eau ont été identifiés et priorisés en fonction du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les travaux de réaménagement caractérisés de priorité 1 se doivent d'être réalisés rapidement puisqu'ils sont susceptibles de nuire au libre écoulement de l'eau dans un avenir rapproché ;

ATTENDU que les autres travaux d'aménagement pourront être planifiés et réalisés au cours des prochaines années, afin de ne pas nuire au libre écoulement de l'eau, bien que présentement il n'y a pas d'indication d'obstruction menaçant la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU que suite à l'évaluation sommaire pour ce type de contrat et suivant les règles d'adjudication, la MRC doit procéder par un appel d'offres public ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres pour les travaux de réaménagement de cours d'eau pour la section dite prioritaire du ruisseau Pratt à l'embouchure de la rivière Coaticook selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;
- < de confier le mandat à la greffière de procéder à l'appel d'offres par le biais du Se@o avec une section de travaux obligatoires et une section de travaux optionnels ;
- < de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 42/44 | 96,87% | 0 | 0 |

ADOPTION

4.2.5 PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

4.2.5.1 RAPPEL - CONSULTATIONS PUBLIQUES

La secrétaire rappelle que les consultations publiques sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) se tiendront le 22 septembre à 19h00 à la salle du conseil (Wallace) de la MRC de Coaticook et le 1^{er} octobre à la salle municipale de Waterville, également à 19h00.

Monsieur Benoit Roy se joint aux délibérations du conseil de la MRC de Coaticook. Il est 19h50.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 555 197,79 \$ payés au 17 septembre 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-09-255

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 288 351,27 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 288 351,27 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,59 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 43/44 | 99,46% | 0 | 0 |

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour le mois d'août, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Monsieur Richard Belleville à titre de président de Forêt Hereford Inc. et Monsieur Gérard Duteau à titre d'administrateur de Forêt Hereford Inc. soulèvent leur apparence de conflit d'intérêts dans le prochain point. Toutefois, aucun d'entre eux n'obtiendra de bénéfice ou de privilège suite au versement des sommes dues à l'organisme Forêt Hereford Inc.

CM2014-09-256

**5.4 NEW HAMPSHIRE CHARITABLE FOUNDATION (NHCF) –
FRAIS D'OPÉRATION DE FORÊT HEREFORD**

ATTENDU que la Fondation Neil Tillotson a approuvé un transfert d'un montant de 44 903,13 US \$ pour supporter le coût associé aux frais d'opération annuels de Forêt Hereford Inc. en marge du transfert du Mont Hereford ;

ATTENDU que les fonds ont été transférés par la New Hampshire Charitable Foundation à la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que ces fonds sont destinés à Forêt Hereford Inc., mais transitent par la MRC de Coaticook, celle-ci étant un organisme reconnu par la NH Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposé ces fonds dans le compte en devises américaines ouvert à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- < de transférer en fonds canadiens et sur demande, l'intégralité du montant reçu de la New Hampshire Charitable Foundation pour les opérations du Mont Hereford à Forêt Hereford Inc. l'organisme de bienfaisance créé à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires, lorsque requis.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,59 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|-------|--------|---|---|
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 43/44 | 99,46% | 0 | 0 |

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT

6.1 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI – RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Point reporté lors d'une prochaine séance de conseil.

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ

CM2014-09-257

6.2.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE – RÈGLEMENT N° 14-312 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 124 AFIN DE METTRE À JOUR LES NORMES DE CONSTRUCTION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 14-312 modifiant le règlement de construction n° 124 afin de mettre à jour les normes de construction*» ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste (urbaniste stagiaire) de la MRC de Coaticook, est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard «*Règlement n° 14-312 modifiant le règlement de construction n° 124 afin de mettre à jour les normes de construction*» de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 17 septembre 2014, quant audit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,59 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 43/44 | 99,46% | 0 | 0 |

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

8.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 FERMETURE DU CENTRE ADMINISTRATIF – PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU qu'aux termes de la Politique pour les conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook, les employés réguliers ont 6 jours de congés fériés chômés et payés pour la période des fêtes et 2 journées compensatoires pour un total de 8 jours ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de fermer le centre administratif du 24 décembre 2014 et ce jusqu'au 2 janvier 2015 inclusivement.

9.2 PACTE RURAL

CM2014-09-258



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-09-259

9.2.1 PLAN DE TRAVAIL 2014-2019

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ont signé un nouveau Pacte rural dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2014-2024* ;

ATTENDU que ce nouveau Pacte rural d'une durée de 5 ans, a pour objet de fixer les engagements du gouvernement et de la MRC relativement au partenariat qu'ils désirent établir en vue de la mise en application de ladite politique nationale de la ruralité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit adopter un plan de travail établi dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 et le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le plan de travail et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter le nouveau plan de travail établi dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,59 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 43/44 | 99,46% | 0 | 0 |

ADOPTION



CM2014-09-260

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.2.2 PLAN D'ACTION 2014-2015

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ont signé un nouveau Pacte rural dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2014-2024* ;

ATTENDU que ce nouveau Pacte rural d'une durée de 5 ans, a pour objet de fixer les engagements du gouvernement et de la MRC relativement au partenariat qu'ils désirent établir en vue de la mise en application de ladite politique nationale de la ruralité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit adopter un plan d'action 2014-2015 dans le cadre du Pacte rural de la MRC et le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le plan d'action 2014-2015 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter le nouveau plan d'action 2014-2015 établi dans le cadre du Pacte rural et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,59 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 43/44 | 99,46% | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2014-09-261

9.2.3 GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ont signé un nouveau Pacte rural dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2014-2024* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce nouveau Pacte rural d'une durée de 5 ans, a pour objet de fixer les engagements du gouvernement et de la MRC relativement au partenariat qu'ils désirent établir en vue de la mise en application de ladite politique nationale de la ruralité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté un plan d'action 2014-2015 dans le cadre du Pacte rural de la MRC ;

ATTENDU qu'il est opportun d'adopter une grille d'évaluation de projets, dans le cadre du plan d'action ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une proposition de grille d'évaluation de projets et en fait sien comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter la grille d'évaluation de projets tel que proposée et établie dans le cadre du nouveau Pacte rural et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,59 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 43/44 | 99,46% | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2014-09-262

9.2.4 AVENIR DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

ATTENDU que Solidarité rurale du Québec est une coalition créée en 1991 pour assurer le suivi de la Déclaration du monde rural, et ayant pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoise ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'elle a obtenu, en 1997, le mandat d'instance-conseil auprès du gouvernement du Québec en matière de ruralité, assorti de mandats spécifiques et d'une enveloppe budgétaire avenante ;

ATTENDU que son impact a été indéniable sur les communautés rurales en ce qui concerne leur prise en charge comme sur le Québec en général en ce qui concerne la compréhension des enjeux de la ruralité et des répercussions sur l'ensemble de la société ;

ATTENDU que son action est toujours essentielle, particulièrement au moment où la Politique nationale de la ruralité, renouvelée pour 10 ans, soulève de nombreux et nouveaux défis ;

ATTENDU que le contexte politique a mené à une suspension des discussions pour son renouvellement ;

ATTENDU que la disponibilité des liquidités de Solidarité rurale du Québec s'amenuise ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer les démarches de Solidarité rurale du Québec pour faire reconnaître son rôle important en demandant au gouvernement du Québec, par le biais du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de formaliser le renouvellement d'instance-conseil de Solidarité rurale du Québec par la signature du protocole d'entente, assorti d'une enveloppe de 8,5 millions pour la période de la Politique nationale de la ruralité, à savoir 10 ans ;

- < de faire parvenir une copie de la présente résolution à la FQM pour appui ainsi qu'à Solidarité rurale du Québec.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,59 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 43/44 | 99,46% | 0 | 0 |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 SEPTEMBRE 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 15 septembre 2014.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 20 AOÛT 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 20 août 2014.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 SEPTEMBRE 2014

CM2014-09-263

11.1.1 APPUI À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – FRAIS DU TRIBUNAL ADMINSTRATIF DU QUÉBEC

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à aviser la Fédération québécoise des municipalités de la problématique engendrée par l'application actuelle de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) du Tribunal administratif du Québec (TAQ) et de lui demander d'intervenir auprès des autorités gouvernementales concernées ;

ATTENDU les nouveaux tarifs afférents aux recours instruits devant le TAQ appliqué depuis le 4 septembre 2013 ;

ATTENDU les changements observés dans l'application des articles 148 à 148.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* par le TAQ ;

ATTENDU que selon ces articles, la partie perdante supporte les frais de la partie adverse sur demande écrite de celle-ci, à moins que le Tribunal n'en décide autrement ;

ATTENDU que ces frais incluent les dépenses relatives aux témoins, avocats, sténographes ou tout autre frais reconnu par le Tribunal ;

ATTENDU que le remboursement de ces frais implique une charge additionnelle pour les municipalités et s'ajoute à l'impact financier de la décision rendue par le Tribunal ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 17 septembre 2014 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la MRC de Beauce-Sartigan dans ses démarches visant à aviser la Fédération québécoise des municipalités de la problématique engendrée par l'application actuelle de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) du Tribunal administratif du Québec (TAQ) et de lui demander d'intervenir auprès des autorités gouvernementales concernées ;

- < de transmettre copie de la présente résolution à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,13 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,59 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,94 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,72 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,57 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,55 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,69 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,59 | | |
| Bernard Marion | 1 | 2,60 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,23 | | |
| Nathalie Dupuis | 5 | 10,85 | | |
| TOTAL | 43/44 | 99,46% | 0 | 0 |

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation au CA de l'Agence de la forêt privée de l'Estrie, l'inauguration des jeux d'eau à Saint-Herménégilde, une rencontre du CLD, un CA de la CRÉ-Estrie où 2 projets de la région ont été retenus pour une aide financière, la Journée des Townshippers à Coaticook, sa participation à la Table de concertation régionale (TCR) en lien avec la planification stratégique de la région, ainsi qu'une rencontre de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT) de l'Estrie.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers loisirs, invite les élus à participer à la journée de défis qui se tiendra dans le stationnement du IGA Arsenault, le 20 septembre de 10h00 à 15h00, en remplacement de la Journée Bon départ. L'objectif de la journée est de 4 000 \$. La dernière rencontre de Carrefour loisirs a eu lieu le 28 août.

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que le Planificateur familial fut distribué et reçoit de bons commentaires. Au niveau du Centre d'action bénévole (CAB), la journée «Portes Ouvertes» se tiendra le 21 septembre afin de permettre à la population de s'approprier les nouveaux aménagements. Le salon des aînés se tiendra le 5 octobre au Centre Élie Carrier. Les 2 projets présentés à la CRÉ de l'Estrie ont reçu une réponse positive à leur demande d'aide financière.

Bernard Marion, responsable du dossier Pacte rural, rappelle que la date de tombée pour le 1^{er} appel de projets est le 17 octobre prochain et la rencontre du Comité régional se tiendra le 8 octobre.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles, indique que leur prochaine rencontre se tiendra le 22 septembre.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles invite les élus à lire le rapport des éco-conseillers et invite les élus à participer aux consultations sur le PGMR.

Martin Saindon, délégué au CLD souligne la saison touristique exceptionnelle que la région a connue en grande partie grâce à Foresta Lumina. Au niveau du transport, il indique que les transports des usagers du CRDITED se poursuivent au même tarif grâce à Emploi et Solidarité sociale.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers culturels indique que la rencontre de la Table de concertation culturelle aura lieu le 18 septembre.

Bertrand Lamoureux, responsable du dossier Aménagement indique que la rencontre avec la CPTAQ pour les demandes d'exclusion s'est bien passée. Pour ce qui est du golf, l'édition 2015 pourrait être à Dufferin Heights.

Johnny Pizar, responsable du dossier Cours d'eau indique que la prochaine rencontre du COGESAF se tiendra le 23 septembre prochain.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : les rencontres individuelles de mi-année avec les employés, le Crieur public du mois de septembre, l'ouverture des dossiers de vente pour taxes et les avis publics, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie, la présentation du schéma de sécurité incendie aux municipalités locales, le travail avec Target en vue de la migration et du changement de logiciel, le travail avec le CSSS en vue de l'élaboration d'un protocole pour les cas d'insalubrité morbide, la préparation des consultations publiques en marge du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la supervision de 5 dossiers de travaux de cours d'eau, suivi dossier du ruisseau Pratt, divers projets de génie municipal, modifications réglementaires d'urbanisme, préparation pour l'audience de la CPTAQ pour le suivi des demandes d'exclusion, finalisation du plan de travail et du plan d'action pour le Pacte rural, soutien à divers projets locaux, préparation de projets en lien avec les saines habitudes de vie, distribution du planificateur familial, présentation de l'application WEB aux DG pour l'inscription de la fête de la famille, 2 nouveaux permis d'abattage d'arbres, organisation de la Journée Défi (Bon Départ), diverses demandes de financement, tournage vidéo du projet de concept de sensibilisation au patrimoine religieux, reddition de compte, travail sur les croix de chemin à Sainte-Edwidge-de-Clifton, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 BULLETIN CONTACT – FQM

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 10 septembre 2014.

13.4.2 CAB DE LA MRC DE COATICOOK - INVITATION

La secrétaire dépose à titre d'information l'invitation du Centre d'action Bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook à participer à leur journée portes-ouvertes le 21 septembre.

13.4.3 RAPPEL – JOURNÉE DE RÉFLEXION DES ÉLUS

La secrétaire rappelle aux élus que la journée annuelle de réflexion des élus se tiendra le 29 septembre à la salle Wallace.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h54.

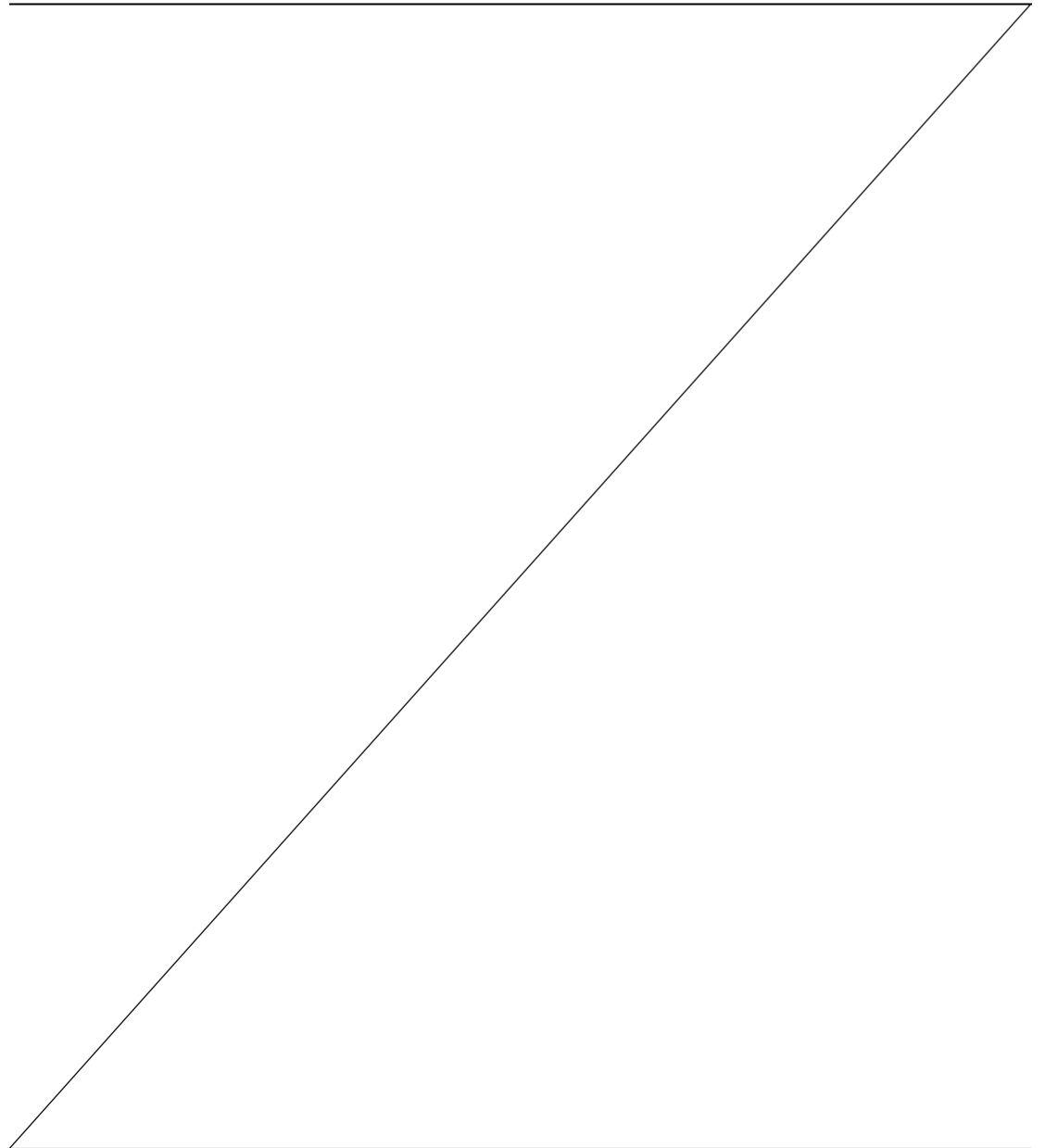
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 septembre 2014.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

